



Assurance responsabilité civile

Par **haas**, le **26/11/2007** à **14:08**

Bonjour,

nous avons des soucis avec notre fils agé de 14 ans au moment des faits concernant une bagarre dans un établissement solaire celui-ci passe au tribunal je me suis renseigné auprès de notre assurance paise-ce que l on nous demande de prendre un avocat j ai appelé notre assurance expliqué les faits celui- ci nous dit je ne c est pas si vous aller pouvoir prétendre a un avocat car la victime a eu 3 jrs d itt pourrier- vous nous dire ? si exactement celui -ci a raison

je reste a vote écoute

Cordialement